



COMMUNE DE CORNAUX

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la vision de l'Exécutif sur le futur communal

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

L'Exécutif communal a été, à plusieurs reprises, sollicité pour qu'il informe d'une manière générale du travail effectué sur les dossiers en cours au sein de la Commune de Cornaux et conduisant à son développement.

Au cours des législatures précédentes, aucun document traitant de manière générale, de la vision portée par l'Exécutif sur l'évolution du village, n'a été découvert dans les archives communales.

Le présent document tente de répondre le plus claire possible à la question suivante :

Quelle est la vision du conseil communal sur le développement de la commune de Cornaux et que fait-il pour y arriver ?

Pour répondre à la question posée, le conseil communal va aborder les domaines suivants :

1. La démographie communale,
2. La formation,
3. Les sports, les loisirs et la culture,
4. L'environnement,
5. La mobilité et les transports,
6. L'activité économique,
7. Les infrastructures bâties communales,
8. Les finances,
9. La politique régionale.

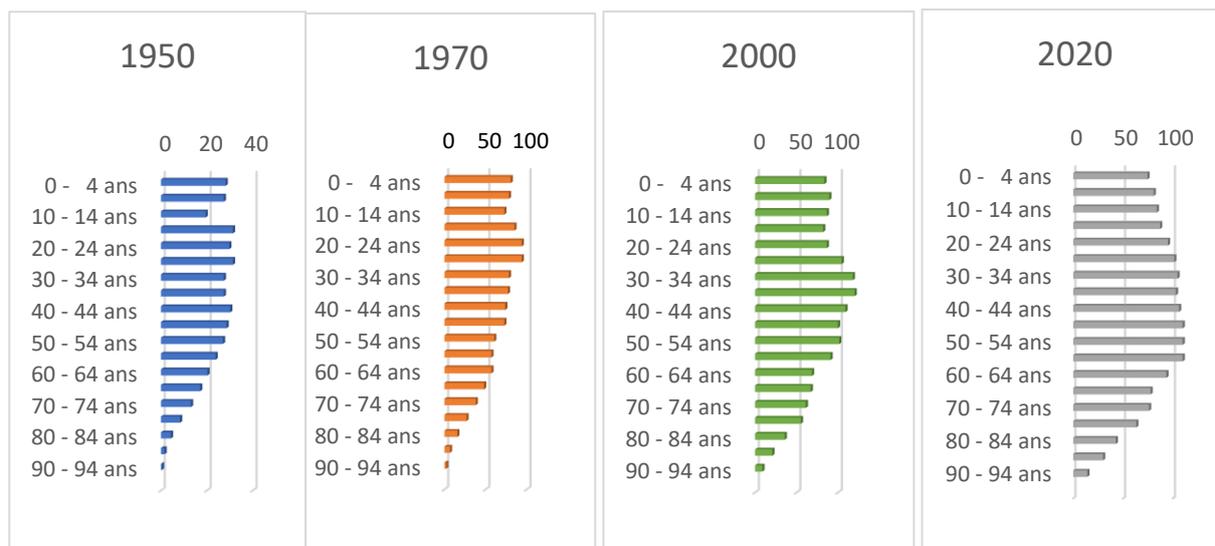
LA DÉMOGRAPHIE COMMUNALE

Il est nécessaire que l'attractivité de la commune de Cornaux se renforce. De par sa situation géographique situé au milieu de l'Entre deux Lacs, en zone de campagne et à faible distance de plusieurs villes telles que Neuchâtel (12 km), Bienne (22 km) ou Berne (45km), notre localité a un potentiel de développement intéressant. Cette situation permet d'espérer, voir augmenter le nombre d'habitants qui souhaiteront vivre dans une localité paisible et proche des centres culturels, de commerces et d'animation.

En prenant les données du Service de la statistique du canton de Neuchâtel traitant du recensement cantonal de la population, il ressort que la Commune de Cornaux a évolué de la manière suivante depuis 1950 :

Année	Nb d'habitants
1950	397
1970	1119
1980	1272
1990	1588
2000	1491
2005	1497
2010	1526
2015	1588
2017	1585
2019	1556
2020	1587
2021	1599

En faisant une extrapolation de la population du canton de Neuchâtel relative à la pyramide des âges et en l'appliquant à la population de Cornaux, pour les années 1950, 1970, 2000 et 2020, nous avons les graphiques suivants :



Aussi, la question suivante se pose :

Quel est le regard porté sur le développement de la population villageoise pour les années futures ?

Il faut savoir que dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local (PAL), un projet de territoire doit être élaboré.

Selon le Guide du PAL, ce document constitue le fil rouge du développement communal pour les quinze prochaines années. Il s'agit du volet politique du PAL.

Dans le prolongement du Plan directeur régional (PDR), il énonce la vision générale des Autorités sur la gestion de leur territoire :

- place de la commune dans son contexte régional,
- préservation et valorisation de ses atouts,
- évolution de son aménagement de manière à garantir ses équilibres économiques, environnementaux et sociaux dans la durée.

Le projet de territoire communal permet d'approfondir et de compléter le projet de territoire régional par la prise en compte des spécificités de la commune et de ses intérêts particuliers.

La commune de Cornaux est attractive aussi bien pour l'habitation que pour les activités artisanales et industrielles en particulier. Elle a donc à la fois une vocation résidentielle et une vocation industrielle.

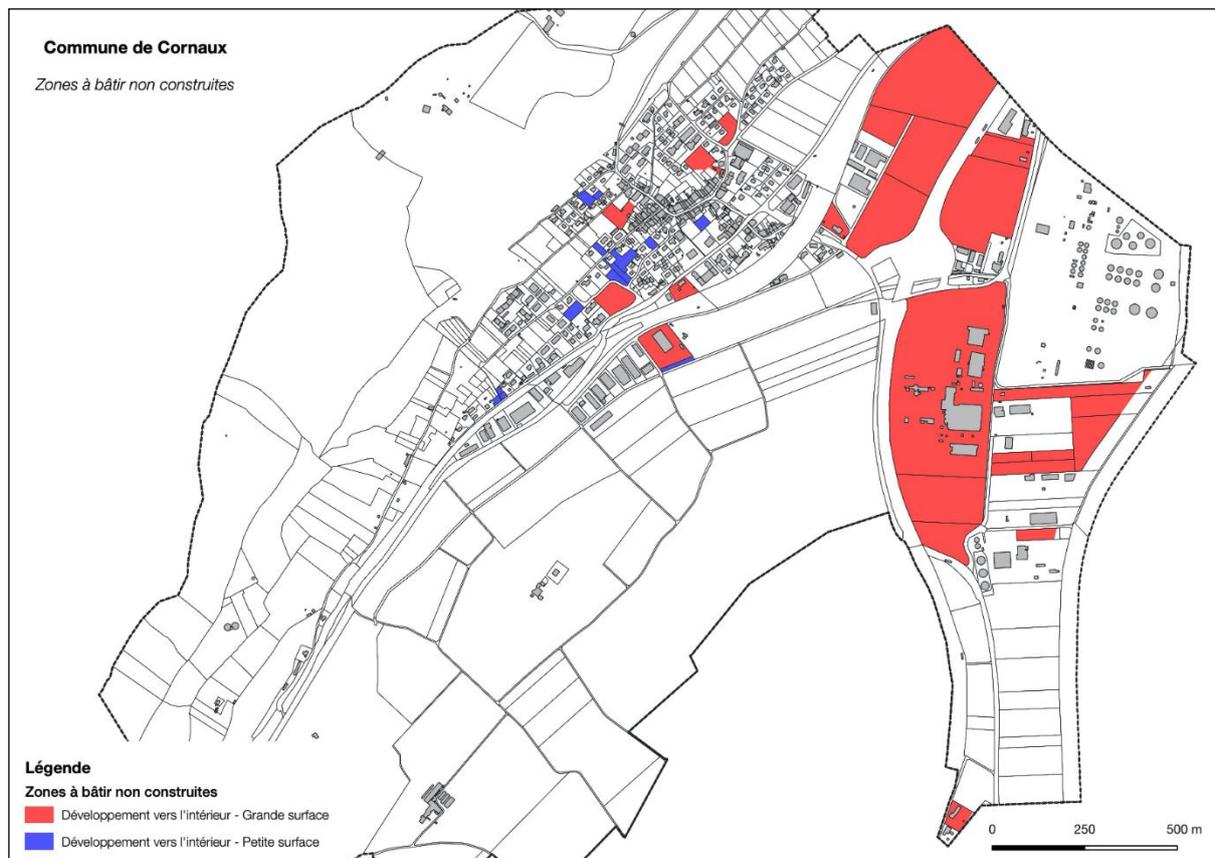
L'objectif fondamental des autorités communales est de maintenir, voire renforcer cette double vocation, et donc l'attractivité de la commune pour les habitants et pour les emplois.

Elle souhaite en particulier renforcer le caractère de village vivant afin d'éviter qu'il ne devienne un village-dortoir et de préserver la localité des nuisances liées à la présence d'industries lourdes.

Réaliser cet objectif fondamental implique principalement :

- d'éviter une trop forte augmentation de la population, qui pourrait altérer le caractère villageois actuel ;
- de mettre en valeur le centre du village, en préservant ses qualités patrimoniales et en y favorisant l'animation et la convivialité ;
- de tenir compte du vieillissement de la population et offrir les infrastructures nécessaires aux personnes âgées en réalisant les logements avec encadrement prévus par la planification médico-sociale du canton, (projet le Clos);
- de renforcer les qualités résidentielles de la localité, en favorisant des quartiers de qualité et plutôt de faible densité, le maintien d'espaces verts, la création de liaisons sécurisées de mobilité douce et l'amélioration de la desserte par transports publics.
- de préserver nos jardins familiaux communaux, en affectant la parcelle concernée en zone de verdure pour offrir aux habitants qui le désirent un espace de détente et de convivialité, tout en cultivant leurs propres produits de consommation.

Finalement l'objectif démographique est de favoriser une croissance modérée de la population, soit une augmentation d'environ 300 habitants, en cohérence avec les terrains à bâtir libres de construction.



FORMATION

INFRASTRUCTURES PRÉ ET PARASCOLAIRES

L'attractivité de notre Commune passe notamment par des investissements dans le domaine des infrastructures pré et parascolaires.

Dans cette optique, le conseil communal entend accorder une priorité à la création d'une crèche; ce nouvel espace dédié à la petite enfance est prévu dans le nouveau complexe du Clos.

Le conseil communal veillera à adapter la capacité d'accueil parascolaire à la demande, dans les locaux communaux, sis au rez-de-chaussée du bâtiment Fontaines 10.

INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Selon les chiffres, concernant l'évolution démographique du village, connus à ce jour, la capacité des deux collèges est suffisante.

PROJET PRIMA

L'ensemble des élèves de Cornaux est scolarisé dans le système PRIMA. Ils bénéficient ainsi d'un enseignement bilingue, soit en français et en allemand par immersion.

Convaincu par le bien fondé de cet enseignement, l'exécutif souhaite développer ce projet au niveau du pré et parascolaire (Pré-Prima). Le Canton a déjà donné un préavis favorable.

SPORTS, LOISIRS, CULTURE

INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Sur le plan sports, loisirs, culture, la révision actuelle du plan d'aménagement local (PAL) englobe déjà une vision de développement des infrastructures du terrain de sport qui est en zone d'utilité publique et d'y créer une zone de détente sport-loisirs.

Ce changement devrait permettre d'envisager un essor des lieux. Ainsi, il sera possible d'imaginer de transformer les infrastructures actuelles qui sont à assainir et d'y inclure des activités plus attrayantes en termes de sports et de loisirs pour la population.

La salle omnisports offre une qualité et un volume d'activités sportives répondant aux besoins de notre village et de ses habitants de même qu'au-delà de notre commune.

D'autres activités de loisirs et de sports pourraient également voir le jour, dans le village de Cornaux (pumptrack, fitness urbain, etc).

Les Autorités actuelles entendent poursuivre leur soutien aux diverses sociétés locales dans leurs activités associatives et répondre à leurs demandes.

INFRASTRUCTURES CULTURELLES, ARTISTIQUES ET MANIFESTATIONS

L'Espace Ta'tou répond tout à fait à ce type d'activité.

Hors période de protection de la flore et de la faune, l'exécutif pourrait imaginer des spectacles itinérants sur la parcelle 3052 du cadastre de Cornaux, sise au chemin de Jardils, laquelle comprend le bassin de rétention du ru Clos St-Pierre.

PLACE DU VILLAGE

Dans le cadre des réflexions des projets de territoire de la commune, l'exécutif mènera une réflexion sur l'emplacement le plus judicieux pouvant accueillir une place de village à Cornaux.

Cependant, il est nécessaire que les deux places de jeux, notamment celle des Martinettes, soient maintenues et améliorées.

LOCAL MULTIFONCTIONNEL

Il est envisagé de créer un espace multifonctionnel destiné aux familles et aux associations dans le bâtiment de l'ancienne forge. Ce point sera approfondi et défini au terme de l'étude menée sur le devenir de ce bâtiment.

STAND DE TIR

Un autre lieu est également présent dans la réflexion des projets de territoire de la commune. Il implique l'ancien stand de tir de Cornaux. Il est envisagé dans un avenir à moyen terme, de le transformer en lieu de pique-nique ayant une magnifique vue sur l'Est de l'Entre-deux-Lacs. Pour y parvenir, il sera nécessaire de modifier l'affectation de la zone lors de la révision du plan d'aménagement local et de procéder, entre autres, à des échanges de terrain.

ZONE DE DÉTENTE POUR LES CHIENS

Suite à l'évolution de la société, les animaux domestiques en général, et les chiens en particulier, ne sont plus perçus comme une nuisance potentielle mais comme des êtres dotés de besoins fondamentaux, dont celui notamment de s'ébattre avec un maximum de liberté.

De manière à favoriser le bien-être des animaux, sans pour autant occasionner de gêne aux riverains, le conseil communal va définir une zone dédiée à cette activité, à proximité de la localité mais à l'écart des habitations.

ENVIRONNEMENT

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'évolution de la consommation énergétique est un sujet devenu récemment très sensible. Il est demandé aux communes une exemplarité sur la consommation énergétique de leurs infrastructures.

Le domaine de la transition énergétique s'est fait plus insistante ces derniers mois et l'exécutif doit réfléchir à des mesures et transformations du patrimoine bâti afin de répondre aux nouvelles normes imposées.

INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Dans le même domaine, la possibilité d'installer des centrales électriques de type photovoltaïques produisant de l'énergie renouvelable se doit d'être étudiée, tant pour les bâtiments communaux que privés.

Des exigences légales, entrée en vigueur en 2020, imposent aux commune neuchâteloises un devoir d'exemplarité et leur imposent l'obligation d'effectuer des économies sur la consommation énergétique (électricité) des bâtiments communaux du patrimoine administratif. Ainsi, il est étudié les possibilités d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures de plusieurs bâtiments propriété de la commune.

RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Les Autorités ont décidé de confier la gestion du réseau électrique à l'entreprise « Groupe e » qui était déjà installée sur le territoire communal par la présence de la centrale électrique « Cornaux I ».

Les raisons de cette décision ayant déjà été largement évoquées au sein de la commune, il n'y a pas lieu d'y revenir. Le développement du réseau et son entretien sont à la charge de la commune.

Une réflexion approfondie sur la nécessité de garder le réseau dans le giron communal ou de le vendre ne doit pas être occultée et sera un sujet débattu dans un proche avenir.

Les problèmes relatifs à la gestion et la fourniture de l'électricité deviendront plus pointus à futur, avec le développement du tout électrique (voiture, habitations, robotique, etc.). La fourniture d'une électricité renouvelable sera de plus en plus importante et aura des incidences sur le réseau communal.

GESTION DES DÉCHETS URBAINS

En vue d'appliquer des mesures plus écologiques, une étude concernant la gestion des déchets urbains sera prochainement réalisée avec comme objectif :

- Diminuer les tournées du transporteur soit 1 x par semaine au lieu de 2 actuellement;
- Installer des containers pour permettre aux citoyens d'y déposer leurs sacs poubelles avant les tournées;
- Donner un aspect plus propre à nos rues et éviter si possible le littering;
- Toutes autres mesures visant à atteindre le but défini.



MOBILITÉ - TRANSPORTS

MOBILITÉ DOUCE

En regard des projets des développements de la commune, l'exécutif mène une étude dans ce domaine afin d'en définir les besoins et les contours.

Il est salué le fait que le Canton a déjà mis à l'enquête publique le dossier de la création d'une piste cyclable entre St-Blaise et Cornaux.

Ainsi, le conseil communal souhaite développer un réseau de vélos électriques en partenariat avec d'autres communes.

Il est également étudié la possibilité de créer un accès plus sécurisé pour piétons et cyclistes en direction de Juracime via la zone industrielle de la Ronde-Fin et jusqu'à la Thielle.

TRANSPORTS PUBLICS (BUS – TRAINS)

Le Conseil communal travaille à la création d'une ligne de bus qui relie Le Landeron-Cornaux à St-Blaise en ligne directe, ceci afin d'avoir plus de facilité pour rejoindre la capitale cantonale.

En effet, lors d'une étude menée par la HEG-ARC dans le cadre du PAL, il a été relevé que plus de 70% de la population prend la voiture pour aller travailler, essentiellement à Neuchâtel, mais même pour se rendre à Cressier.

Une des principales préoccupations de l'exécutif consiste à offrir une meilleure qualité des transports publics en améliorant la desserte des lignes de bus avec une volonté d'offrir une ligne directe en direction de St-Blaise et d'en augmenter la fréquence.

Actuellement, nous traitons ce dossier au sein de la CRT2 (commission régionale des transports). Toutefois, il faut savoir que le processus décisionnel au niveau cantonal peut prendre plusieurs années. Seule une prise en charge des coûts, durant cette période, par notre commune, permettrait de répondre à l'attente de nos citoyens, sans pour autant que les autorités cantonales acceptent d'y donner suite.

CFF

L'exécutif est attentif au développement de la zone de la gare dans le cadre des travaux menés par les CFF pour la mise aux normes de leurs infrastructures afin de répondre à la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Lhand). Dans ce domaine, il est régulièrement informé et se positionne sur les décisions prises par la régie fédérale.

AMÉNAGEMENTS ET CIRCULATION

Une réflexion est en cours au sein de l'exécutif afin de revoir le stationnement des véhicules privés sur les places de parc communales et celles se trouvant sur les rues du village. Le but de ce dossier est de redéfinir la manière dont sont occupées les places sises sur le domaine public et sur les places de parc mises à la disposition des automobilistes.

Une attention toute particulière sera portée sur l'aménagement des rues et du mobilier urbain villageois afin qu'il offre une meilleure harmonie villageoise.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

En prenant les données sur le site de la statistique cantonale, il est possible de mentionner qu'à fin 2020, le nombre d'emploi au sein de notre commune se situait à 782 places de travail.

Le premier tableau qui suit relève l'évolution du nombre de places de travail à Cornaux pour les années allant de 2011 à 2020. Il permet de relever qu'après avoir culminé à 835 places de travail en 2018, Cornaux a perdu 70 places de travail en deux ans sans que les raisons en soient connues des Autorités.

Le second mentionne la répartition des places de travail selon les secteurs primaire, secondaire et tertiaire ainsi que la répartition des emplois hommes/femmes.

	EMPLOIS
2011	602
2012	594
2013	597
2014	672
2015	745
2016	766
2017	833
2018	852
2019	844
2020	782

Nombres d'emplois

Indicateurs	Canton	CORNAUX
Secteur primaire	2 401	24
Secteur secondaire	34 466	444
Secteur tertiaire	69 461	314
Emplois hommes	57 817	635
Emplois femmes	48 511	147
TOTAL des emplois	106 328	782

Source STATENT (OFS)

Répartition

Au 01.10.2022, sur un total de 125 entreprises inscrites au registre du commerce du canton de Neuchâtel ayant leur siège à Cornaux, on trouve

- 40 sociétés anonymes,
- 32 sociétés individuelles,
- 48 sociétés à responsabilité limitée (Sàrl),
- 1 société coopérative,
- 1 association,
- 1 fondation,
- 2 succursales d'entreprises suisses,

Il conviendra donc de poursuivre la tendance à l'augmentation du nombre d'emplois et d'entreprises dans la commune ainsi qu'une certaine diversification des activités économiques en mettant en place plusieurs mesures, telles que :

- Inciter l'implantation d'entreprises novatrices et créatrices d'emplois dans le secteur du Marais aux Chevaux (pôle d'activités économiques), dans lequel il y est attendu la création de plus d'un millier de places de travail.
- Favoriser l'implantation de commerces de proximité et de services à la population dans l'ancienne localité en encourageant par la réglementation de cette zone, l'utilisation des rez-de-chaussée pour de telles activités.
- Dans le secteur du renforcement du centre (gare, Landi, zone mixte située entre la RC5 et les voies ferrées), il y a lieu de favoriser l'implantation de commerces de proximité ou de niveau régional, d'entreprises tertiaires ou artisanales, et d'y encourager la mixité (la zone mixte au Sud de la route des Provins est, actuellement, utilisée essentiellement pour l'habitation).
- Favoriser le développement d'une certaine mixité dans les zones d'habitation qui s'y prêtent, en encourageant, par la réglementation de ces zones, l'implantation d'activités non gênantes et en y créant une certaine animation dans les quartiers.

INFRASTRUCTURES BÂTIES COMMUNALES

La Commune de Cornaux a fourni un effort considérable ces dernières années pour refaire les infrastructures des services souterrains et pour réaliser le séparatif des eaux usées.

Par les travaux menés, elle a visiblement transformé et amélioré tant les conduites des services industriels, que les services techniques et les routes du centre de la localité. Ces travaux ne sont pas encore finalisés et se poursuivent simultanément avec l'implantation du chauffage à distance.

Ces investissements conséquents sur le plan financier ont été prioritaires et ont mis en attente d'autres investissements touchant le patrimoine bâti.

Aujourd'hui plusieurs bâtiments communaux nécessitent des travaux de rénovation et de transformation. En 2021, le dossier de la maison de commune a fait l'objet d'une non entrée en matière de la part du législatif qui a souhaité avoir une vision générale et un état des lieux de tous les bâtiments.

Aussi, la commission « Études et constructions » a été mandatée pour répondre à cette demande par un rapport d'information et attendu par l'Autorité législative.

Il est déjà possible de mentionner que plusieurs constructions devront être rénovées à court ou moyen terme au vu de leur vétusté, de leur état sanitaire et sécuritaire afin de répondre à l'usage qui leur est ou sera demandé.

Afin d'avoir une vue précise des bâtiments communaux, il est listé ci-après toutes les constructions propriétés de la commune de Cornaux.

Pour le bâtiment abritant le service des travaux publics de Cornaux-Cressier, la commune de Cornaux en est copropriétaire avec Cressier à 50% chacune.

Le dossier relatif au temple de Cornaux est en cours afin de trouver l'entité qui en est propriétaire. Une rencontre avec des représentants du Conseil de la Paroisse de l'Entre deux Lacs a eu lieu en 2022. Par la suite, le registre foncier neuchâtelois a été interpellé sur plusieurs points relatifs à la parcelle 979 du cadastre de Cornaux (parcelle du temple). Les réponses obtenues ont permis de clarifier quelque peu la situation sans répondre avec exactitude à la question principale qui est de savoir qui est propriétaire de ce bien.

Les recherches se poursuivent.

Adresses	Types de Bâtiments	Propriétaire
Clos St-Pierre 1	Administration et locataires	100%
Clos St-Pierre 4	Hangar loué	100%
Clos St-Pierre 6	Garages	100%
Clos St-Pierre 8	Collège nord	100%
Clos St-Pierre 10	Collège sud	100%
Clos St-Pierre 12	Salle spectacles et abris PCi	100%
Clos St-Pierre 14	Salle de sports	100%
Fontaines 1	Artisanat, locataires	100%
Fontaines 1 A	Temple	A définir
Fontaines 7	Vieille forge	100%
Fontaines 10	Locataires bureaux parascolaire	100%
Grand-Pont 6	Restaurant, vestiaires, couvert	100%
Provins 13	Locatif 6 appartements	100%
La Fannaz 1	Abris PCi	100%
Longins	Anc. Stand de tir	100%
Malpierrez 2 (Cressier)	TP2C	Copropriétaire 50 %
Martinettes 1	Pavillon La Fannaz	100%

FINANCES

Le domaine des finances est un domaine très délicat et toujours en mouvance. Si actuellement, le compte de fonctionnement a présenté des résultats équilibrés depuis plusieurs années, la situation de l'endettement à long terme de la commune est préoccupante.

De plus, un accroissement de la population ne veut pas forcément dire une amélioration de la situation financière. En effet, si la commune peut espérer voir une augmentation de ses contribuables et par là même un accroissement des rentrées fiscales, les finances verront également un accroissement des charges.

Une augmentation de la population laisse entendre également une augmentation d'élèves fréquentant l'EORÉN avec les coûts que cela implique. Il faut également penser que les chapitres traitant des charges de transfert sont calculés au nombre des habitants des communes. A ce sujet, il est pensé notamment à la facture sociale et aux coûts de la santé, ainsi que les coûts des syndicats dans lesquels la commune de Cornaux est impliquée.

A l'inverse, l'établissement de nouvelles entreprises et la création de places de travail sur le territoire de la commune verra une amélioration des entrées fiscales des personnes morales.

La réalisation de différents projets de développement fera également un apport financier à la caisse communale, ceci par la vente de terrains propriétés de la Commune. Cet apport devrait permettre à la fois de procéder à certains investissements sans devoir effectuer les emprunts bancaires nécessaires à leur réalisation et à baisser la dette à long terme par le remboursement de certains emprunts. Toutefois un mauvais timing entre les dossiers pourrait créer des dissonances financières temporaires.

À la vue de la situation financière actuelle, la planification des investissements futurs se devra d'être étudiée avec précision qu'en à leur impact sur les comptes communaux afin qu'ils ne péjorent que très faiblement la situation déjà délicate.

POLITIQUE RÉGIONALE

L'exécutif de Cornaux est ouvert à un rapprochement de communes créant une nouvelle communauté forte. Toutefois, il est et sera attentif au fait que les habitants de la localité de Cornaux ne soient pas prétérités dans le projet futur et que la nouvelle entité ne les place pas en seconde importance par rapport à d'autres localités de caractère plus marqué.

Pour terminer et afin de donner une réponse à la question posée au début du présent document, il est possible de mentionner que le Conseil communal de Cornaux travaille au bien-être de la population, à l'entretien et au développement des infrastructures communales tout en maintenant un lien social entre les générations, les associations et sociétés villageoises.

Cornaux, le 3 janvier 2023

CONSEIL COMMUNAL